Tour Des Crus Beaujolais

LA CHAPELLE-DE-GUINCHAY (71)

24 Septembre 2023

REGLEMENT

1. Conditions d'admission

Pour s'inscrire aux courses « MaraTour Des Crus » (42km/1600D+) et « AuTour Des Crus » (25km/900D+), les concurrents sont acceptés à partir de la catégorie "Espoir" donc nés en 2004 et avant. Pour le parcours « AlenTour Des Crus » (12km/200D+) les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie "Cadet" donc nés en 2008 et avant. Il est obligatoire pour tout participant mineur le jour de la course de présenter une autorisation parentale au moment de l'inscription (cf paragraphe spécifique ci-après).
Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :
• d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
• ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP ;
• ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
• ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Cas de la marche sportive « RandoTour Des Crus »

Aucune âge limite n'est requis pour la participation à la marche sportive « RandoTour Des Crus » mais l'organisation déconseille la participation aux enfants de moins de 10 ans du fait de la longueur et du dénivelé du parcours.

2. Informations importantes

L'utilisation de bâtons est autorisée. La présence d'un chien ou d'un suiveur en VTT est interdit.
Afin de réduire l'impact de la course, veillez à :

- Ne jamais rien jeter au sol
- Respecter la faune et la flore

Si nous constatons un non-respect de ces règles, le coureur sera immédiatement disqualifié.
En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours ou les barrières horaires.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font **exclusivement** par internet jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course et dans la limite des places disponibles.
Le nombre de concurrents est limité à 1000 pour l'ensemble des parcours Trail et marche.
Il sera également possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve, toujours exclusivement par internet, donc prévoir un smartphone connecté.
Les inscriptions seront closes dès que le quota par épreuves aura été atteint ou au plus tard, 30 minutes avant le départ de chaque course.

Nombre de dossards par épreuves :

Trail 42km – MaraTour Des Crus	100 dossards maximum
Trail 25km - AuTour Des Crus	200 dossards maximum
Trail 25km Duo - AuTour Des Crus	50 dossards maximum
Trail 12km – AlenTour Des Crus	400 dossards maximum
Marche sportive 12km – RandoTour Des Crus	200 dossards maximum

Modalités d'inscription :

- **En ligne :**
  - **Inscription uniquement en ligne sur le site de la course :** http://www.tourdescrus.fr/inscription/

Inscription sur place le jour de la course :

- **Dans la limite des places disponibles,** la procédure est la suivante :
  - **Inscription en ligne sur le site de la course :** http://www.tourdescrus.fr/inscription/
  - Prévoir un smartphone connecté pour réaliser l'inscription en ligne
  - Sur présentation d'une licence ou d'un certificat médical valide

  A partir de 7h00 avec clôture des inscriptions 30 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la validation de l'inscription et la récupération du dossard

4. Annulation d'inscription

Annulation du fait du participant :
Toute demande d'annulation d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement que si elle est accompagnée d'un certificat médical, et est envoyée avant le mercredi 20 septembre 2023 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : **CRU Chapellois, Mairie, Rue de la Mairie, 71570 La Chapelle-De-Guinchay**

Annulation du fait de l'organisateur :
En cas de mauvais temps, de contraintes sanitaires ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Les participants déjà inscrits seraient alors remboursés de leur frais d'inscription, hors frais de gestion liés aux inscriptions en ligne.

5. Droits d'engagement

Epreuves	Jusqu'au 03/09/2023, 23h59	A partir du 04/09/2023
Trail 42km – MaraTour Des Crus	**30 €**	**35 €**
Trail 25km - AuTour Des Crus	**20 €**	**25 €**
Trail 25km Duo - AuTour Des Crus	**40 € le duo**	**50 € le duo**
Trail 12km – AlenTour Des Crus	**12 €**	**16 €**
Marche sportive 12km – RandoTour Des Crus	**7 €**	**7 €**

6. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer au village départ situé sur le complexe sportif à La Chapelle-de-Guinchay, sur présentation d'une pièce d'identité :

Le **samedi 23 septembre 2023 entre 14h à 19h**
Le **dimanche 24 septembre 2023 à partir de 07h00 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course**

Merci aux participants locaux de privilégier le retrait le samedi afin de garantir la fluidité le dimanche.

Il est possible de retirer le dossard d'un ou plusieurs autres coureurs en présentant leur(s) pièce(s) d'identité.

Pendant la course, les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant, tout au long du parcours, sous peine de disqualification.

Pour la marche sportive, il n'y a pas de dossard mais la remise d'un bracelet qui servira de contremarque pour accéder au départ groupé de la marche et aux ravitaillements sur le parcours. Le retrait des bracelets a lieu aux mêmes heures que le retrait des dossards du Trail.

7. Les ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Les participants sont tenus de se munir de leur propre contenant (poche à eau, gourde, bouteille, gobelet).
Aucun contenant ne sera fourni sur les ravitaillements pour la distribution de liquide.

MaraTour Des Crus (42km) :	8ème km, ravitaillement liquide 17ème et 30ème km, ravitaillements solides et liquides
AuTour Des Crus solo et duo (25km) :	12ème km, ravitaillement solide et liquide
AlenTour Des Crus (12km) :	7ème km, ravitaillement solide et liquide
RandoTour Des Crus (12km) :	7ème km, ravitaillement solide et liquide

Un ravitaillement complet à l'arrivée pour toutes les épreuves.

8. Les récompenses

Les trois premiers hommes et femmes de chaque course solo seront récompensés par des lots.
Sur la course duo, seront récompensés le premier duo Masculin, le premier duo Mixte et le premier duo Féminin.
Le club ou association le plus représenté sur l'ensemble des épreuves sera également récompensé.
L'entreprise la plus représentée (total des coureurs inscrits sous le nom de l'entreprise) sera récompensée

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

9. Horaires de départ des courses

Dimanche 24 Septembre 2023
Départ 8h00 pour le trail 42km MaraTour Des Crus
Départ 8h45 pour le trail 25km AuTour Des Crus et le Trail 25km Duo AuTour Des Crus
Départ 9h30 pour le trail 12km AlenTour Des Crus
Départ 9h35 pour la marche sportive 12km RandoTour Des Crus

15 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent dans le sas de départ pour l'enregistrement de leur dossard, le briefing, et les consignes de dernières minutes.

10. Sanitaires

Des douches et vestiaires sont à la disposition des concurrents au gymnase situé au-dessus de l'aire d'arrivée.

Plusieurs WC sont également accessibles sur le site de départ et d'arrivée.

11. Sécurité

MATERIEL RECOMMANDE
L'épreuve est courue en semi autosuffisance. De ce fait, il est vivement conseillé aux concurrents de se munir

	Réserve alimentaire	Réserve d'eau ou de boisson énergétique (porte bidon ou poche à eau)	Couverture de survie de taille adulte	Veste imperméable et coupe-vent de taille adulte	Sifflet	Téléphone portable en état de marche
MaraTour Des Crus	X	Minimum de 0,5 l	X	X	X	X
AuTour Des Crus (solo et duo)	X	Minimum de 0,5 l	X	X	X	X
AlenTour Des Crus	X	Minimum de 0,5 l		X		
RandoTour Des Crus	X	Minimum de 0,5 l		X		

Veillez à adapter votre équipement aux conditions météorologiques.

12. Barrières horaires

Parcours 12 km : - Km 7,7 : Cave de Chénas (Ravitaillement) : 11h00
Parcours 25km : - Km 12,5 : Rémont (Ravitaillement) : 11h00
Parcours 42km : - Km 17 : Col de la Sibérie (Ravitaillement) : 11h00
- Km 30,1 : Croix de Broussaud (Ravitaillement) : 13h00
- Km 35,7 : « Au Pied de la Face Nord » : 14h00

Les dossards seront retirés aux concurrents qui dépasseront cette barrière horaire. Ils seront ensuite rapatriés à l'arrivée.
Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

13. Secours

Un poste de secours est implanté sur le parcours de 42km, au niveau du Col de la Sibérie, avec possibilité de se déplacer rapidement sur une portion de parcours du 25km. Ce poste est en liaison radio avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course. Le poste de secours est destiné à porter assistance à tout concurrent en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.
Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :
En se présentant à un poste de secours
En appelant le PC course
En demandant à un autre coureur de prévenir les secours
Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.
N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

14. Abandon

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche et IMPÉRATIVEMENT remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (afin d'éviter des recherches inutiles). Une petite contrainte pour vous, un grand soulagement pour nous !

15. Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des concurrents. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou Individuelle Accidents.

16. Conditions générales

Il est conseillé aux concurrents de consulter notre site internet (http://www.tourdescrus.fr) afin d'avoir les informations mises à jour sur le TDCB. Par ailleurs, en votre qualité de concurrent, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au TDCB, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.